



République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucou

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 04 octobre 2022 - N°5

L'an deux mil vingt-deux, le 04 octobre 2022 à 21 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : ROBELET Olivier, SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, BALAZUT Doriane, AUBERT Marie-Laure, BIZZOTTO Janine, BRESSY Armelle, OURS Denis, DUCARRE Céline, TARDIEU Stéphane, MONTELS Fabrice, SAURINA MICHEL Christel.

Absentes excusées : MICALLEF Florian (procuration à MOUTURAT Nicolas), CHAUDRONNIER Jean-Marie (procuration à OURS Denis).

Il désigne Monsieur MONTELS Fabrice, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation.

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 13 septembre 2022 :

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2- Dénonciation de la convention entre la CA du Gard rhodanien et la commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Considérant les difficultés rencontrées lors de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec le service commun d'instruction (Service Droit des Sols) de la CA du Gard rhodanien,
Considérant la charge de travail des agents de la commune,
Considérant la participation financière de la commune versée à la CA du Gard rhodanien, Monsieur le Maire propose de dénoncer cette convention et de reprendre l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à compter du 1^{er} janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3- Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le secrétaire de séance,
MONTELS Fabrice



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier